

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1895)
Heft: 4

Artikel: Communications du Comité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-237230>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 13 Juin 1895, Petite Salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1^o Communications du Comité.

Les candidatures de M^{lles} *Louise Jacquet*, *Alice Duchosal* et *Louise Foudral*, et de MM. *Henri Jacques* et *Georges Maire*, présentées avec préavis favorable du Comité, sont acceptées à l'unanimité.

2^o Observations sur l'enseignement de l'arithmétique et de la géométrie à l'école primaire, par M. Baatard.

M. *Baatard* remet la présidence à M. *Hunsinger*, vice-président, puis il rappelle que dans le courant de juin de l'année dernière le Département de l'instruction publique adressait à tous les fonctionnaires de l'enseignement primaire une circulaire exprimant en substance que le moment paraissait venu de nous entendre enfin sur les programmes et les méthodes, et que dans ce but le Département avait pris la décision de procéder à une consultation générale du corps enseignant